

Numéro d'adhérent
Réservé à Nayart

Contrat de prêt pour les entreprises

Entre :

L'association Nayart,

Adresse : 22 chemin de la Minoterie – 64800 NAY

Téléphone : 05 59 13 91 42

E-Mail : info@nayart.fr

Et :

L'entreprise, dénommée ci-après l'emprunteur

Nom de la structure : _____

N° SIRET : _____

Adresse : _____

Mail : _____

Téléphone fixe : _____

Représentée par :

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone portable : _____

Il est convenu des dispositions suivantes :

ARTICLE 1 : VALIDITE DU CONTRAT

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, au cours de laquelle l'emprunteur pourra louer des œuvres à l'association Nayart dans les conditions fixées ci-après.

ARTICLE 2 : ORIGINE DES ŒUVRES LOUEES

Les œuvres louées sont la propriété :

- Des artistes, qui ont laissé leurs œuvres en dépôt à l'association Nayart, au sein de son artothèque.
- De l'association Nayart.

L'artothèque ne propose que des œuvres originales et authentiques. Il est possible d'acquérir une œuvre de l'artothèque. L'association Nayart déduira au maximum le prix de deux trimestres de location.

ARTICLE 3 : LOCATION DES OEUVRES

Pendant un an, l'emprunteur pourra louer une ou plusieurs œuvres pour une durée de six mois renouvelable une fois. Il pourra renouveler la location de nouvelles œuvres pour six mois supplémentaires.

Les réservations peuvent être effectuées à l'association Nayart, ou en ligne sur le site www.arto.nayart.fr.

ARTICLE 3 : TARIFS

Les tarifs de location sont indexés sur la valeur des œuvres définie par les artistes eux-mêmes. La grille tarifaire est annexée au présent contrat. L'association Nayart se réserve le droit de modifier cette grille à tout instant.

L'adhésion annuelle à l'association Nayart est requise. Le montant est à régler à l'enlèvement des œuvres ou en ligne par le site ci-dessus.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE DE L'EMPRUNTEUR

- Pendant la durée du prêt (depuis la sortie de l'œuvre jusqu'à son retour à l'artothèque), les œuvres empruntées sont sous la propre responsabilité de l'emprunteur qui doit donc faire les démarches nécessaires auprès de son assureur afin de prévenir toute dégradation et vol de l'œuvre.
- L'association Nayart se réserve le droit de poursuite en cas de non-respect des règles de ce contrat.
- Si l'œuvre n'est pas retournée dans les délais, l'emprunteur sera redevable d'une pénalité de 10 euros par œuvre et par semaine de retard.
- Pour les dommages à l'encadrement, l'emprunteur devra verser à l'association Nayart un dédommagement de 15 euros par mètre linéaire.
- Les œuvres ne doivent ni être désencadrées, ni prêtées à un tiers, ni placées à proximité d'une source de chaleur ou dans un lieu humide ou exposées aux rayons solaires ou lunaires.

ARTICLE 4 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les œuvres sont la propriété des artistes, et à ce titre l'emprunteur s'engage à respecter les lois régissant les droits d'auteur. En particulier, la reproduction par quelque moyen que ce soit ne peut être réalisée par lui ou un tiers qu'avec l'autorisation de l'artiste.

ARTICLE 5 : ASSURANCE

L'emprunteur est responsable d'assurer les œuvres empruntées et ce contre le vol, la perte, la détérioration totale ou partielle. Ladite assurance doit couvrir a minima la valeur marchande de(s) œuvre(s) de l'artiste.

ARTICLE 6

Le transport des œuvres est à la charge de l'emprunteur mais un service de livraison payant est possible, sur demande de devis à l'association Nayart.

Association Nayart
Date et Signature
(Lu et approuvé)

L'emprunteur
Cachet, date et Signature
(Lu et approuvé)

Documents à joindre : **Attestation d'assurance couvrant les biens confiés**

TARIFS

Valeur de l'œuvre	Particuliers *	Demandeurs d'emploi, Etudiants *	Structures éducatives, pédagogiques, caritatives, et Collectivités *
<i>Durée de location</i>	3 mois	3 mois	1 mois
0 - 750 €	30 €	15 €	10 €
751 - 1500 €	45 €	20 €	15 €
1501 - 2250 €	55 €	28 €	20 €
2251 - 3000 €	65 €	35 €	25 €
3001 - 4000 €	85 €	43 €	30 €
Plus de 4000 €	100 €	43 €	35 €
	Entreprises **		
	6 mois		
0 - 3000 €	150 €		
3001 € et plus	250 €		

* adhésion annuelle : 20 €

** adhésion annuelle : 30 €

BULLETIN ADHESION 2022

JE SOUTIENS L'ACTION DE L'ASSOCIATION NAYART

Je désire être membre de l'association. Par mon adhésion, je soutiens l'action et la programmation artistique de Nayart.
Je serai informé(e) en priorité des vernissages, conférences, stages organisés à La Minoterie.

L'association Nayart étant reconnue d'intérêt général, vous pouvez faire un don déductible de vos impôts à hauteur de 66 %.

- | | |
|--|-------------------------------------|
| . Adhésion individuelle | <input type="checkbox"/> 20 euros |
| . Établissement scolaire/ Collectivité | <input type="checkbox"/> 20 euros |
| . Adhésion couple | <input type="checkbox"/> 27 euros |
| . Adhésion entreprise | <input type="checkbox"/> 30 euros |
| . Donateur | <input type="checkbox"/> euros |

(L'adhésion ne peut être considérée comme un don, merci de différencier les 2 le cas échéant)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Email :

J'accepte de recevoir les informations de l'association Nayart sur mon adresse mail et je sais que je peux me désinscrire à tout moment.

J'accepte que l'association Nayart conserve les données ci-dessus dans ses fichiers personnels et je sais que je peux demander à supprimer à tout moment mes données.

Date

Signature

Association Nayart 22 Chemin de la Minoterie 64800 NAY 05 59 13 91 42
info@nayart.fr www.nayart.fr